

Newsletter de la CTB en RDC

Quoi de neuf du côté de l'aide au développement ?

Hors Série n°1

EDITO

Voici le premier numéro hors série de la Newsletter CTB en RDC qui commencera à vous parvenir sur base mensuelle dès octobre.

Nous sommes de plus en plus nombreux à contribuer à l'effort de reconstruction de la RDC que la Belgique a confié à son agence de coopération internationale, la CTB. Cette Newsletter est un nouveau support de communication destiné à toute la communauté CTB opérant en RDC.

La qualité de cet outil dépendra de vous tous, qui êtes invités à y contribuer. Ce premier numéro se veut plus didactique que les éditions mensuelles qui lui succéderont, vu les enjeux de la **Déclaration de Paris** pour nous tous.

L'équipe de communication est à votre écoute pour l'enrichir.

Bonne lecture et contribution,

Mano Demeure.

« Selon le dicton africain, quelle que soit la longueur du chemin à parcourir, le voyage commence par un premier pas. Que ce soit dans le domaine du maintien de la paix, de l'aide humanitaire ou à titre personnel, nous pouvons tous apporter une contribution. L'engagement qui motive notre présence peut avoir un impact vital » Extrait d'une déclaration de Kofi Annan, 17 septembre 1997.

Accra, un forum du plus "haut niveau"

Depuis quelques mois, "Accra" est sur toutes les lèvres. "Accra" par ci, "efficacité de l'aide" par là... Lorsque le sujet est lancé en public, les mots pleuvent, les débats sont légion... Mais qu'en est-il réellement ? Qu'englobe ce mot "Accra" ?

Accra, c'est plus de 1.000 participants (représentant soit un pays partenaire ou un donateur, soit la société civile) réunis, durant 4 jours, autour d'un même thème, celui du 3^{ème} Forum de Haut Niveau (FHN3) sur l'efficacité de l'aide.

Accra, c'est aussi 9 Tables Rondes où se sont échangés points de vue et expériences autour de la question centrale de l'aide au développement.

Accra, c'est l'une des nombreuses étapes d'une course de longue haleine contre la pauvreté. Une course qui a commencé au début des années 2000, d'un nouveau millénaire...

Environ un an après le lancement des *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, la communauté internationale a décidé d'organiser une série de 4 Forums de Haut Niveau (FHN) où ont été invités les décideurs des pays partenaires et des donateurs. L'objectif final: trouver des solutions en vue d'optimiser l'aide au développement et de répondre aux besoins des populations. Cette décision était éminemment importante au vu du contexte de la pauvreté dans le monde. En effet, n'oublions pas que l'aide extérieure

représente encore aujourd'hui l'une des ressources principales des pays partenaires, comme la RDC, qui l'utilisent pour atteindre lesdits Objectifs du Millénaire.

La course pour l'efficacité de l'aide a, en fait, vraiment démarré en 2003 à Rome (FHN1), où la communauté internationale s'est penchée sur la question de l'harmonisation de l'aide, pour faire en sorte que tous les donateurs travaillent de concert afin de fournir une aide cohérente.

Deux ans plus tard, c'est à Paris qu'ils se sont tous retrouvés pour plancher, cette fois, sur l'efficacité de l'aide. C'est lors de ce 2^{ème} Forum de Haut Niveau (FHN2) qu'a été élaborée la *Déclaration de Paris*. Cette dernière définit les orientations politiques et pratiques que doivent suivre donateurs et partenaires au développement en vue d'accroître l'efficacité de leur aide. Ces orientations ont ensuite été traduites en objectifs quantifiables, qui devront être atteints d'ici 2010; le dernier Forum de Haut Niveau (FHN4) devant se tenir en 2011.

Une nouvelle feuille de route pour l'aide au développement.

Le Forum d'Accra arrive donc à mi-parcours... Avant de courir le sprint final, les participants voulaient se rassembler une dernière fois pour faire le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Et ils avaient de quoi se mettre sous la dent puis-

qu'en plus d'évaluations à mi-parcours, leurs discussions ont été alimentées par deux enquêtes évaluant la mise en œuvre de la Déclaration. 34 pays partenaires ont participé à la 1^{ère} enquête en 2006; ils étaient 54 pour la 2^{ème} enquête organisée en 2008.

A Accra, chaque Table Ronde a apporté son analyse sur un thème bien précis à partir de notes de réflexion, de rapports et d'expériences multiples. Informations qui ont été répercutées ensuite à la réunion de niveau ministériel, là où les décisions finales ont été prises à huis clos et qui ont abouti à l'**Agenda d'Accra pour l'Action**, appelé aussi triple A.

Ajoutez à ces évaluations et autres rapports, de nombreux débats sur les actions positives menées en vue d'accroître l'efficacité de l'aide, ainsi que sur les obstacles qu'il reste à franchir... Mélangez le tout durant quatre jours... Déposez le entre les mains de personnalités de haut rang... et vous obtenez une nouvelle feuille de route : le **Programme d'Action pour Accra**. Concrètement, cela veut dire que tous les signataires de la Déclaration de Paris se sont engagés à suivre les orientations de la nouvelle feuille de route qu'est le AAA, en vue d'accélérer les changements et les réformes nécessaires d'ici 2011.

En RDC, c'est en particulier à la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures (DCRE) du Mi-

nistère du Plan, et à toute l'administration par extension, que revient la lourde tâche de traduire le AAA en un plan d'actions spécifique à la RDC, en partenariat avec l'ensemble de ses bailleurs. Cet exercice de pilotage incombe à la DCRE car c'est son directeur, Mr Benjamin Bonge Gibenge, qui a été désigné comme coordonnateur national de la Déclaration de Paris.

Notons également que Fatima Keko, expert économiste de la CTB rattachée audit ministère, fait partie du groupe de travail qui a pour objectif de coordonner l'aide et, de la sorte, de rapprocher administrations et bailleurs de fonds.

Le compte à rebours est donc lancé pour les pays bénéficiaires et donateurs... il ne leur reste plus que trois années pour atteindre la ligne d'arrivée, à savoir le Forum de Haut Niveau 4 (en 2011), avec en prélude, une nouvelle enquête internationale sur les résultats obtenus (en 2010). Il conviendra aux dirigeants de garder le cap sur l'atteinte des objectifs, au-delà des enquêtes et réunions de haut rang.

Virginie Ebner

"Plus on améliore l'efficacité de l'aide, plus on a des chances de se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de lutter contre la pauvreté. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est en cela un outil essentiel".

Interview de Fatima Keko, expert économiste de la CTB attachée au Ministère du Plan

Un sommet kinois pour parler des Etats dits fragiles

A Accra, la participation de la délégation de la RDC n'est pas passée inaperçue en ce qu'elle a coprésidé (avec la France et la BAD) la Table Ronde n°7, dédiée à l'efficacité de l'aide dans les États dits fragiles. En prélude à cet exercice, le Ministère du Plan congolais a organisé, en collaboration avec ses partenaires, une conférence internationale à Kinshasa réunissant les représentants des États fragiles ainsi que des bailleurs et organismes internationaux concernés.

Parler des États fragiles dans le contexte de l'efficacité de l'aide est éminemment important, car la Déclaration de Paris ne fait pas le distinguo entre les différents pays partenaires. Ainsi, pays émergents et pays orphelins de l'aide ou en post-conflits (*les États fragiles*) doivent

atteindre les mêmes objectifs dans un même laps de temps. Or, si l'on tient compte du contexte, il est clair que les États fragiles, dont fait partie la RDC, ne sont pas en mesure d'atteindre ces objectifs d'ici 2015.

C'est sur base de ce constat que le Ministère du Plan et la DCRE ont organisé la 1^{ère} rencontre internationale du genre, que l'on a appelé "la rencontre de Kinshasa" (avec l'appui de la France, de la BAD, des Pays-Bas, de l'OCDE et de la Belgique).

Que ce soit l'Afghanistan, la Sierra Leone, le Soudan ou encore le Burundi... tous s'étaient donnés rendez-vous, début septembre, avec la volonté de débattre des problèmes spécifiques que rencontrent ces pays. Leurs citoyens ont également eu voix

au chapitre grâce à la diffusion d'un film (*Partner voices on peace and state building objectives in a development effectiveness perspective*), produit par Interpeace (www.interpeace.org), qui dépeint la situation dans laquelle sont plongés les États fragiles à travers

le regard et les paroles de leurs habitants.

Aujourd'hui, il est clair que ce type de rencontre est un préalable nécessaire si l'on veut améliorer le dialogue international sur l'aide au développement. Le meilleur témoin en est l'aura que l'on a donné à la **Déclaration de Kinshasa**, qui est aujourd'hui citée en référence au niveau international.

"Le succès d'une coopération au développement dans les situations de fragilité et de conflit repose avant tout sur un dialogue honnête et ouvert. (...) la confiance et la redevabilité (accountability) mutuelles sont nécessaires entre les gouvernements des pays en voie de développement et les donateurs, et (...), entre les gouvernements et les citoyens.", Déclaration de Kinshasa.

Quels sont les enjeux pour la CTB après Accra ?

En l'an 2000, la coopération internationale s'est lancée sur une nouvelle voie passionnante.

Les années 1960 et 1970 avaient vu l'apparition de l'assistance technique et des investissements consentis dans les infrastructures lourdes. Puis, est venu le temps des programmes d'ajustement structurel dans les années 1980 et 1990, avant que l'accent ne se déplace vers la bonne gouvernance et le renforcement du rôle de la société civile.

La déception était par ailleurs de mise parce que la fin de la Guerre froide et la vague de démocratisations n'avaient pas engendré le développement escompté, ce qui s'était traduit par une certaine lassitude des donateurs.

À l'aube du nouveau millénaire, la communauté internationale a osé franchir, par le biais des Nations Unies, un pas audacieux. Elle a ainsi approuvé les Objectifs du Millénaire pour le Développement, s'engageant de la sorte à atteindre, d'ici à 2015, des résultats clairs et mesurables en matière de lutte contre la pauvreté, de santé, d'éducation, d'égalité entre homme et femme ainsi que de préservation de l'environnement. L'ONU a de même mis en place un mécanisme permettant de contrôler que toutes ces belles promesses onéreuses devenaient vraiment réalité.

Une des réunions de contrôle, une «du Millénaire», s'est d'ailleurs tenue fin septembre 2008 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Afin que ces ambitieux objectifs puissent devenir réalité, il fallait bien entendu, en premier ressort, affecter des fonds supplémentaires à la coopération au développement. Les pays donateurs, dont la Belgique, ont donc décidé en 2002, à Monterrey

(Mexique), d'accroître considérablement leur aide publique au développement (APD).

Vu le caractère ambitieux desdits objectifs, le délai très court et la nécessité d'accroître les moyens financiers, il devint évident que le mode de coopération au développement devait lui aussi être repensé de fond en comble.

Partant, les pays donateurs, regroupés au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ainsi que plusieurs de leurs pays partenaires du Sud se réunirent à Paris, en 2005, en vue de renverser la vapeur. Ceux-ci adoptèrent la célèbre Déclaration de Paris qui définit un nouveau modèle d'aide, un nouveau paradigme qui place l'appropriation ('ownership') au cœur du débat.

En d'autres termes, ce sont les pays bénéficiaires eux-mêmes qui sont à la barre et impriment la direction à suivre pour leur développement, et ce, en se basant sur un plan de développement élaboré avec toutes les composantes de leur société. Quant aux donateurs, ils adhèrent au dit plan. La présence de différents donateurs, qui visent chacun ses objectifs propres et adoptent des modes de fonctionnement divergents, se traduit cependant par une surcharge administrative pour les pays bénéficiaires. Afin de réduire cette surcharge, les pays donateurs sont instamment priés d'*aligner* leurs activités sur les stratégies et systèmes nationaux.

La Déclaration de Paris stipule en outre que les donateurs sont tenus d'*harmoniser* leurs activités respectives en vue d'éviter toute redondance et d'accroître la qualité de l'aide grâce à la spécialisation. La Déclaration de Paris englobe un grand nombre d'obligations applicables aux donateurs, notamment en matière de

prévisibilité de l'aide, tout en plaçant, dans le même temps, les pays partenaires devant leurs responsabilités. Le principe de *responsabilité mutuelle* permet aux différentes parties en présence de mener un dialogue honnête et transparent.

La Déclaration de Paris s'articule autour de 5 grands principes. Les 4 premiers principes susmentionnés ont essentiellement trait aux diverses formes d'aide (aide budgétaire, approche sectorielle...) ainsi qu'aux relations entre les différentes parties. Pour sa part, le cinquième principe de la Déclaration de Paris met un terme définitif à l'attention exagérée accordée à l'offre, une attitude qui a par trop longtemps dominé dans le secteur de la coopération au développement. Ce qui compte à présent, ce sont les résultats de nos actions, tant celles des pays partenaires que celles des donateurs. En conséquence, la manière dont les résultats contribuent au développement est devenue la pierre de touche de la coopération. En bref : la *gestion axée sur les résultats*.

Trois années après Paris, la communauté internationale (pays partenaires et donateurs confondus) s'est réunie en septembre 2008 à Accra (Ghana), pour analyser l'état d'avancement sur le plan de l'exécution des nobles principes repris dans la Déclaration de Paris. Tout comme ce fut le cas pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement, un mécanisme de suivi a été élaboré en vue de poursuivre l'impulsion donnée à Paris.

Le résultat de cette évaluation générale de l'état d'avancement est assez mitigé. De nets progrès ont été enregistrés sur le plan de la gestion des finances publiques (PFM - *Public*

(Suite page 4)

Finance Management). L'assistance technique semble mieux alignée sur les systèmes locaux ainsi que mieux coordonnée qu'en 2005 et enfin, et cela n'est pas négligeable, l'aide internationale est, depuis Paris, moins liée qu'auparavant.

Par contre, les donateurs ont encore insuffisamment recours aux systèmes nationaux, même lorsque ceux-ci fonctionnent correctement. La coordination s'avère encore trop lacunaire entre les agences de développement toujours plus nombreuses, ce qui se traduit notamment par une pléthore de missions, commissions et visites sur le terrain. Enfin, les discussions n'ont débouché sur aucun mécanisme efficace de concrétisation du principe de responsabilité mutuelle.

Fermement résolue à poursuivre dans la ligne de celle de Paris, la Déclaration d'Accra, finalement adoptée au terme de la conférence après des négociations tendues, a serré la vis.

Accra met, plus encore que la Déclaration de Paris, l'accent sur le renforcement des capacités, celui-ci devant permettre aux pays partenaires d'élaborer leurs propres stratégies, les mettre en œuvre et les soumettre aux donateurs. Le recours aux systèmes nationaux devient plus que jamais encore la règle à suivre, dans la mesure où les donateurs sont tenus de justifier pour quelle raison et pendant combien de temps ils ne f(er)ont pas usage desdits systèmes. De même, la lutte s'organise contre la dispersion de l'aide et les conséquences de ce qu'on appelle la 'balkanisation' du paysage de l'aide au développement (suite, entre autres, à l'apparition sur la scène internationale d'un nombre toujours plus élevé d'agences d'aide aux méthodes divergentes). Les

donateurs sont tenus de respecter un planning strict sur le plan de la répartition des tâches (*Division of Labour*). En d'autres termes, ceux-ci doivent se concerter entre eux et avec les pays partenaires afin de savoir qui fait quoi dans quel secteur. Les donateurs doivent également imposer moins de conditions limitatives et il convient enfin de conclure des accords plus contraignants en matière de prévisibilité de l'aide. Cette prévisibilité doit mettre les pays partenaires en mesure d'établir des budgets réalistes, par le biais d'engagements pluriannuels ou renouvelables.

Qu'est-ce que tout cela signifie concrètement pour la CTB ?

La CTB a été créée avant le Sommet du Millénaire de l'an 2000. Son portefeuille compte encore des centaines de millions d'euros pour financer des projets datant d'avant la Déclaration de Paris. L'enthousiasme limité de la coopération belge au développement à prendre des risques (faible '*risk appetite*' dans le jargon), les procédures de contrôle strictes, les lourdes obligations de justification auprès des nombreuses instances de contrôle, ainsi que la pression à dépenser, que nous avons en commun avec la plupart des autres donateurs, semblent en totale contradiction avec les principes de la Déclaration de Paris.

Et pourtant, la CTB s'attelle à relever ces défis avec une confiance totale; pas seulement parce que nous n'avons pas d'autre choix. Force nous est de constater, en effet, que les pays partenaires entendent eux-mêmes tenir les rênes en main. C'est même une revendication très claire. Nous sommes également convaincus que nous devons saisir cette opportunité

pour asseoir la position de la CTB en tant qu'organisation pertinente pour le nouveau millénaire, au sein d'un univers en pleine évolution vertigineuse.

La CTB ne s'est pas du tout laissé décourager par les nouvelles tendances. Depuis 2004, nous avons investi énormément dans l'expertise sur le plan de l'aide budgétaire générale et sectorielle. Nous avons expérimenté d'autres formes de cogestion, qui déplacent résolument le centre de gravité des programmes d'aide vers le partenaire. Nous sommes pour l'heure en train de développer des méthodes appropriées de détermination et de gestion des risques.

Une personne intelligente tire les enseignements de sa propre expérience, une personne sage tire les enseignements de l'expérience d'une autre personne. En nous fondant sur ce principe, nous avons envoyé quelques-uns de nos collègues pour quelques mois dans des organisations sœurs, afin qu'ils puissent se rendre compte de la manière dont celles-ci gèrent le nouveau paradigme de l'aide. Paris, Accra, les nouvelles formes de l'aide et leur incidence sur le fonctionnement de la CTB ont déjà fait l'objet de dizaines de séminaires et formations. Le programme intégral de la Semaine des Représentants résidents, qui s'est tenue du 22 au 26 septembre à Bruxelles, a porté sur la question suivante: *comment pouvons-nous, en adaptant notre mode de fonctionnement, donner à nos partenaires la place qu'ils réclament (avec raison)?*

La CTB observe avec attention ce que l'avenir lui réserve et nous sommes prêts à relever avec confiance tous les défis d'aujourd'hui et de demain.

Carl Michiels

Une Déclaration au secours de l'aide au développement

En mars 2005, le Forum de Haut Niveau n°2 a accouché d'un rejeton très attendu et, à tout le moins, fort ambitieux malgré son jeune âge. Son nom: la *Déclaration de Paris*. Né d'un véritable "consensus global sans précédent", cet enfant a fait la joie de ses nombreux parents (plus d'une centaines de ministres, responsables d'organismes d'aide et hauts fonctionnaires). Avant même qu'il ne pousse ses premiers cris, sa route était déjà toute tracée: améliorer de manière significative l'octroi et la gestion de l'aide au développement.

La **Déclaration de Paris** représente une avancée considérable en matière d'aide au développement: c'est la première fois que tous les acteurs de l'aide, sans exception, se sont mis d'accord sur une série de principes à respecter. Ce consensus est parti d'un constat plutôt amer: les actions menées jusque là au nom de l'aide au développement n'ont pas eu les effets escomptés. Il fallait donc trouver des solutions efficaces et cohérentes pour améliorer l'efficacité de cette aide vis-à-vis des bénéficiaires.

Concrètement, la Déclaration de Paris ne donne pas de réponses toutes faites, ni de solution miracle... Elle veut avant tout limiter le dialogue de sourds qui existe parfois entre bailleurs et pays partenaires. En effet, il n'est pas rare de voir les acteurs du développement mener leurs propres politiques de lutte contre la pauvreté sans tenir compte des actions menées par l'État partenaire et/ou par les autres bailleurs. L'idée défendue est celle d'un travail complémentaire qui limiterait les superpositions ou les duplications, et assurerait une meilleure transparence.

La Déclaration tourne autour de 5 grands principes : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. S'y ajoutent 12 indicateurs de progrès et autant d'objectifs-cibles (deadline 2010).

Aujourd'hui, une chose est sûre: le débat sur l'aide a encore un bel

avenir devant lui. Même si les pays donateurs ont montré un réel enthousiasme vis-à-vis de la Déclaration de Paris, ils semblent plus frileux lorsqu'il est question d'augmenter l'aide publique au développement (APD).

N'oublions pas qu'ils se sont pourtant engagés, lors du Consensus de Monterrey en 2002, à augmenter leur APD jusqu'à 0,7% de leur Produit National Brut (PNB) d'ici à 2015. Mais

les mauvais élèves sont encore nombreux : l'APD belge ne représente, en 2007, que 0,43% du PNB, alors qu'elle montait à 0,60% quatre ans plus tôt.

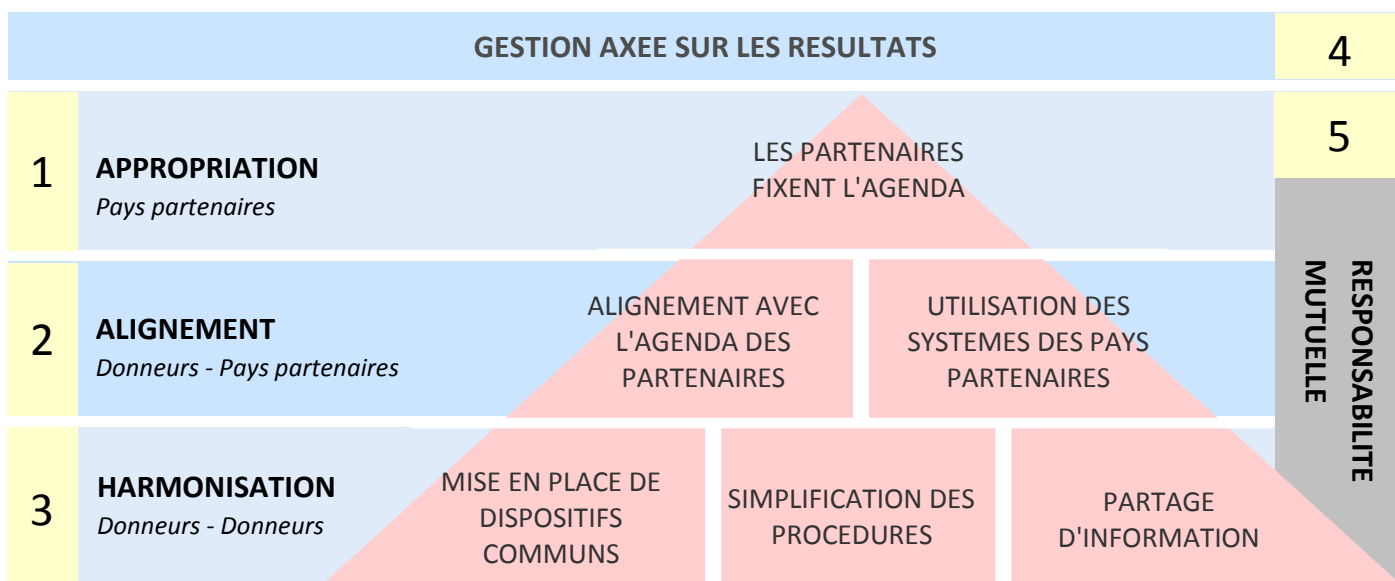
Or, "la Déclaration de Paris" et "le Consensus de Monterrey" sont les deux faces d'une même pièce: la croissance de l'efficacité de l'aide ne va pas sans une augmentation du volume de cette aide. Il ne reste plus que 5 années aux uns et aux autres pour assumer leurs responsabilités dans la réduction de la pauvreté...

VE

"Ces outils sont extrêmement importants car ils nous permettent d'identifier ensemble quels sont nos problèmes. Si on constate ensemble que l'on a des problèmes communs, on peut trouver, ensemble, des réponses à nos questions".

Interview de Fatima Keko.

Pyramide de l'efficacité de l'aide



Source: OCDE, Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, pg 18.

La plateforme de la gestion de l'aide

Dans le cadre de l'amélioration du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Ministère du Plan congolais a mis en place, à partir de 2007, la **Plateforme de la Gestion de l'Aide** (PGA). Financée par la Belgique, la France et le PNUD, la PGA a été développée par la Development Gateway Foundation (Fondation appuyée par plusieurs bailleurs et ONG internationales - www.dgfoundation.org).

La PGA est un système informatisé de gestion de l'aide qui doit aider le Gouvernement congolais à renforcer sa politique en matière d'aide au développement, et notamment en ce qui concerne la gestion financière (au niveau de la planification, de la budgétisation et du suivi). En effet, cet outil va permettre d'accroître à la fois la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources externes à travers le partage des informations.

Concrètement, la PGA fournit un espace de travail virtuel pratique et efficace fondé sur la technologie web (e-gouvernement). Ses utilisateurs peuvent partager en ligne l'information sur l'aide, de la planification à la mise en œuvre, entre eux et avec les bailleurs de fonds, grâce à une terminologie commune et à un processus de rapportage standardisé.

Dans un pays post-conflit tel que la RDC, ce projet donne un début de réponse au défi que représentent la reconstruction de l'administration et la bonne gestion des finances publiques. En effet, une aide mal gérée ou détournée aboutit à des problèmes de leadership, de faiblesses au niveau du renforcement des capacités et/ou de corruption.

Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris en RDC (L'enquête 2008 est sous presse)

Quelques extraits:

"En raison des conflits qui, jusqu'à ces derniers temps, ont gravement porté atteinte aux processus normaux de gestion des affaires publiques en RDC, le pays n'est pas encore familiarisé avec tous les aspects du changement visés dans la Déclaration de Paris. Les progrès accomplis seront sans aucun doute modestes pendant encore quelque temps, surtout en ce qui concerne la prise en main effective par le pays des politiques de développement et la coordination de l'action en faveur du développement".

Alignement: *"Une fraction minime de l'aide allouée à la RDC peut être considérée comme alignée sur les stratégies du pays partenaire. Les pouvoirs publics reconnaissent que cela s'explique en partie par le fait que les priorités*

nationales ne sont pas encore définies très clairement et que certains organismes publics essentiels ne remplissent pas leur fonction".

Harmonisation: *"Sachant que pas moins de 54% des apports d'aide notifiés servent à soutenir des initiatives reposant sur des programmes et qu'une proportion non négligeable de ces apports prend la forme d'un soutien budgétaire direct, il apparaît que l'utilisation des procédures communes aux différents donateurs est relativement répandue (...) les groupes de travail sectoriels ont permis de réaliser des avancées notables. (...) les groupes de travail ne bénéficient cependant pas d'un soutien de poids de la part du gouvernement".*



Défis à relever par la RDC en 2006

ASPECTS	NIVEAU DE REFERENCE	DEFIS
Appropriation	Faible	Absence de stratégie nationale de développement
Alignement	Moyen	Le budget ne rend pas compte précisément d'une bonne partie des apports de l'aide.
Harmonisation	Moyen	Absence d'approches fondées sur des programmes.
Gestion axée sur les résultats	Faible	Absence d'un système commun de suivi des
Responsabilité mutuelle	Faible	Absence de mécanismes d'évaluation conjointe de l'efficacité de l'aide.

Source: OCDE, Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, RDC, pg 1.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement... C'est quoi déjà ?

On peut dire que les OMD sont "nés", en septembre 2000, à l'issue d'une table ronde qui a rassemblé plus d'une centaine de chefs d'États et de Gouvernements. Tous étaient là pour réaffirmer leur engagement à promouvoir un monde meilleur pour des millions d'hommes et de femmes partout dans le monde.

Concrètement, cet engagement s'est traduit par la signature conjointe d'une Déclaration qui reprend une série de **8 objectifs** à atteindre, en vue de diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Ce sont *les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*.

Plus qu'un simple bout de papier, cette *Déclaration du Millénaire* est devenue, depuis lors, le fil conducteur des stratégies de lutte contre la pauvreté, quelles soient menées par les bailleurs ou les pays partenaires.

A travers ce document, les États et bailleurs signataires se sont engagés à mener les politiques nécessaires pour atteindre ces objectifs avec pour date butoir "**l'horizon 2015**".

LES 8 OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT



Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.



Assurer une éducation primaire pour tous.



Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.



Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.



Améliorer la santé maternelle.



Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies.



Assurer un environnement durable.



Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Et la RDC dans tout ça ?

Du côté des bénéficiaires de l'aide - dont fait partie la République Démocratique du Congo - la démarche est similaire, en ce qu'ils doivent, eux aussi, montrer leur volonté d'adhérer - et de collaborer - aux différentes stratégies de lutte contre la pauvreté.

Dans les faits, pour que la Déclaration du Millénaire soit effective au plan national, la RDC a dû formuler sa propre stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est ce que l'on a appelé le DSRP, le *Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté*. Document élaboré en juillet 2006 par le Gouvernement congolais et approuvé en mai 2007 par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale.

En RDC, cette stratégie a été élaborée dans le cadre du programme d'allègement de la dette extérieure, sous l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La version finale du DSRP repose sur **5 piliers prioritaires**, à savoir:

- *la promotion de la gouvernance et la consolidation de la paix;*

- *la consolidation de la stabilité macroéconomique et de la croissance (ce qui a valu, pour la RDC, un "C" supplémentaire au DSRP: le DSCR_P);*
- *l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité;*
- *le combat contre le VIH/Sida;*
- *l'appui à la dynamique communautaire.*

Étant donné que ce document couvre une période assez longue, à savoir 25 ans, le Gouvernement congolais a décidé de mettre sur pied une première feuille de route pour le "court terme", qui ne concerne cette fois qu'une période de 18 mois (de juillet 2007 à décembre 2008). C'est le PAP, le **Plan d'Actions Prioritaires**. Mais le Gouvernement congolais ne s'est pas arrêté en si bon chemin puisqu'il a également mis sur pied au lendemain de la dernière réunion du Groupe Consultatif à Paris en novembre 2007, d'autres outils méthodologiques tels que les groupes thématiques. Huit années se sont écoulées depuis le lancement des OMD... Il est clair que les pays bénéficiaires et donateurs ont encore un long chemin à

(Suite page 8)

parcourir avant d'atteindre les objectifs fixés pour 2015. Selon un rapport du PNUD sur l'état d'avancement des OMD, la RDC est "mal en point" au vu des chiffres à la baisse dans les domaines prioritaires comme la santé ou l'éducation (attention: les données datent de 2001). Mais ce constat devra être confirmé ou affirmé par le prochain rapport à publier par le Ministère du Plan dans les semaines à venir. D'ici là, la lecture du rapport global 2008 des Nations Unies sur les OMD donne un éclairage intéressant sur l'horizon 2015...

« A l'horizon 2015 et au-delà, il ne fait pas de doute que nous pouvons atteindre l'objectif ultime: nous pouvons éliminer la pauvreté. (...) Mais cela exige un effort indéfectible, collectif et de longue durée. Nous avons perdu du temps. Nous avons laissé passer des occasions et nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis, ce qui rend la tâche plus ardue». Extrait de l'avant-propos de Ban Ki-Moon, Rapport 2008 sur les OMD.

Les groupes thématiques à la loupe

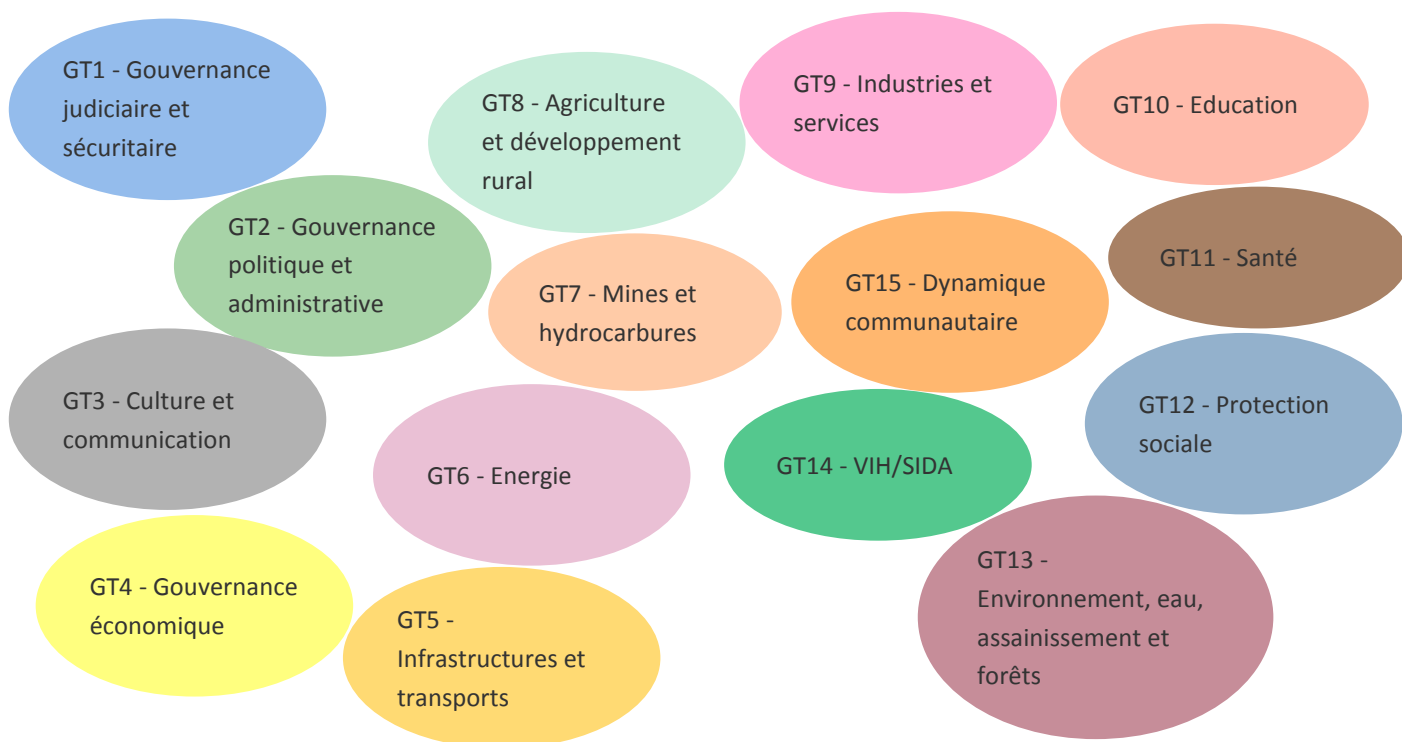
Au nombre de 15, les groupes thématiques (GT) sont autant d'**outils méthodologiques** que l'État congolais utilise pour suivre au mieux le DSCRP avec les bailleurs et, partant, essayer de réduire la pauvreté.

Les groupes thématiques sont aussi appelés à devenir les seuls mécanismes où les bailleurs se retrouvent assis à une même table avec l'administration congolaise pour discuter sur un thème donné.

Le but de ces GT: permettre aux différents acteurs d'harmoniser leurs actions, de renforcer mutuellement leurs capacités et d'assurer ainsi un développement durable en RDC (en accord avec les principes de la Déclaration de Paris).

Les 15 GT sont tous structurés à partir du même moule: les président, vice-président et secrétaire sont issus de l'administration congolaise, tandis que le co-secrétaire est un représentant des bailleurs. Certains GT sont divisés en sous-groupes, comme l'est le **GT1 - Gouvernance judiciaire et sécuritaire** qui compte 4 sous-groupes: armée, police, justice et droits de l'homme, violences sexuelles. Les interrelations entre groupes doivent encore s'éclaircir...

Pour en savoir plus, consultez *Congo téléma*, la lettre d'informations des Groupes Thématiques sur le site du Ministère du Plan (www.ministereduplan.cd). Courriel de la revue: congotelema@ministereduplan.cd



Documents et liens utiles

Voici une liste non exhaustive des documents et articles à ne pas manquer si vous voulez être à la page !

FORUM DE HAUT NIVEAU D'ACCRA

- Site du **3^e Forum de Haut Niveau** sur l'efficacité de l'aide d'Accra sur lequel sont disponibles tous les documents utilisés et produits lors du FHN3 (AAA, notes élaborées par les Tables Rondes, qui ont servi de base de travail au AAA, sont disponibles sur le site du FHN3) - (www.accrahfl.net)

DECLARATION DE KINSHASA

- Elle est disponible sur le site du **Ministère congolais du Plan** (www.ministereduplan.cd/pdf/Declaration_Kinshasa_2juillet08.pdf)

DECLARATION DE PARIS

- La **Direction de la Coopération pour le Développement de l'OCDE** (Organisation de coopération et de Développement Économiques) a mis en ligne sur son site un ensemble d'éléments sur la Déclaration de Paris que ce soit la déclaration elle-même, le processus d'adhésion, la liste des membres ou encore les enquêtes de suivi de sa mise en œuvre

(http://www.oecd.org/document/18/0,3343,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1,00.html)

- Voir également un document sur **les bonnes pratiques de l'OCDE: Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD. Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité**, Paris, 2003, 140 pp. (<http://www.oecd.org/dataoecd/0/46/20899586.pdf>)

- **Enquête de suivi 2006 de la mise en œuvre de la Déclaration Paris**: synthèse des résultats. Le volume 1 de cette enquête fournit des résultats agrégés pour l'ensemble des 34 pays bénéficiaires de l'aide visés. (<http://www.oecd.org/dataoecd/1/19/39613633.pdf>)

Le second volume présente les résultats pays par pays (**Enquête 2006 de suivi en RDC**). (<http://www.oecd.org/dataoecd/2/33/39365300.pdf>)

- **Enquête de suivi 2008 de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris** intitulée "Une aide efficace d'ici 2010? Les actions à prendre" - volume 1 - synthétise les résultats obtenus par les 54 pays qui ont participé à l'enquête. (<http://www.oecd.org/dataoecd/58/42/41202130.pdf>)

- La **DGCD** a mis à disposition sur son site plusieurs statistiques sur l'Aide Publique au Développement de la Belgique (entre 2003 et 2007): général, par secteurs, par continent et par pays, le Top 50 des dépenses de l'APD par pays. (<http://www.dgos.be/fr/statistiques/index.html>)

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

- Site de l'**ONU** sur les OMD (www.un.org/french/millenniumgoals/).
- En vue de la réunion portant sur "Les besoins de développement de l'Afrique" qui aura lieu le 22 septembre au siège de l'ONU à New-York, le **Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique** (www.mdgafrica.org) ont publié, en juin dernier, un recueil de recommandations.
- Ces débats seront suivis par une réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD (New-York, le 25 septembre 2008) durant laquelle sera présenté le **rapport 2008 publié par l'ONU évaluant les OMD**. (www.un.org/french/millenniumgoals/pdf/mdg2008.pdf)
- Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) analyse **l'état d'avancement** des OMD en RDC (les données utilisées remontent à 2001). - (www.undp.org.cd/News.aspx?newsID=2)
- Pour en savoir plus sur les thématiques du Millénaire et les sujets liés au développement et à la lutte contre la pauvreté, consultez **Deadline 2015**: site d'informations entièrement consacré aux OMD et réalisé par l'agence de presse IPS en Belgique (et avec le soutien de la DGCD) - (www.ipsnouvelles.be/deadline2015.php)

INFORMATIONS SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- Le site du **Ministère du Plan** met en ligne plusieurs documents dont le **Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté** (DSRP). (<http://www.ministereduplan.cd/pdf/DSRPFfinal6juin2006.pdf>)
- Pour en savoir plus sur le **Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement congolais** (www.ministereduplan.cd/pap.htm).

Comité de rédaction:

Manolo DEMEURE

Virginie EBNER

Fatima KEKO

Lola MUKENDI

Rédaction et mise en page:

Carl MICHIELS

Virginie EBNER

Contacts:

Cellule communication
externe à la
Représentation de la CTB
à Kinshasa

avenue Colonel Ebeya, 15/17
La Gombe/Kinshasa

virginie.ebner@btcctb.org
+243 (0) 81.77.91.973